



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



C.A.R.M.I. – lycée Aristide Bergès

le .....

*Equipements – Assistance – Maintenance logicielle  
Conseil et Audit pour les Lycées et les Collèges  
En partenariat avec la Région et les Conseils Généraux*

**Demande de licences client Harp supplémentaires**

Nom de l'établissement : .....

Code RNE : .....

Ville : .....

Nombre de machines pédagogiques actuellement inscrites à l'inventaire CARMI et cotisant à la maintenance complète (matérielle et exploitation)<sup>1</sup> : .....

Nombre de machines pédagogiques actuellement inscrites à l'inventaire CARMI et cotisant à la maintenance exploitation uniquement : .....

Nombre de licences Harp actuelles<sup>2</sup>: .....

Nombre de licences supplémentaires demandées<sup>3</sup> : .....

1- L'inventaire d'établissement est disponible à l'adresse <http://ecare-parc.gu.ac-grenoble.fr/ECPG/lance.html> .Votre intendant possède les identifiants de connexion à ce site.

2 - Le nombre de licences client HARP autorisé par votre clé HARP actuelle est disponible à partir de la boîte dialogue "À propos " de l'outil d'administration de HARP.

3 - Pour que votre demande de licences supplémentaires soit acceptée, il faut que le nombre de stations déclarées à l'inventaire Ecare-Parc (nombre de PC en maintenance exploitation + nombre de PC en maintenance complète) pour le secteur pédagogie soit au minimum égal au nombre de licences HARP dont vous disposez actuellement.

**Signature du Chef d'Établissement et Tampon**